

12/12/2008



## Syndic...cadres

### **Reclassement des DALE et Responsables d'Antennes : La DG dévoile son inquiétant projet**

Lors du CCPN du 5 Décembre, le DG a dévoilé son projet de reclassement des DALE et Responsables d'Antenne ASSEDIC.

Selon lui, il y a actuellement 1600 sites ANPE et Assedic et la cible est de les ramener à un millier de sites uniques. Par conséquent, toujours selon le DG, 600 DALE et RA devront se positionner sur des postes d'Adjoint. Toutefois, comme la CPN V n'est pas compétente pour les Adjoints au DALE, les DALE seront priés de se positionner sur les CPL IVA (on a bien entendu !!!)

**Christian CHARPY reconnaît tout de même que cela pose un problème.**

L'organigramme de l'encadrement local serait donc le suivant :

- 1 Directeur
- 2 ou 3 Adjoints dont un ancien responsable antenne ASSEDIC ou un ancien DALE,
- 1 Adjoint au DALE (niveau IVA)
- 1 Ass.production de l'Assedic.

### **Commentaires de l'UNSA-ANPE :**

A force de ne rien céder sur rien, la DG finira par ne plus avoir d'interlocuteurs.

A Force de prendre les cadres pour des imbéciles, la DG ne pourra même plus faire passer ses projets.

L'Unsa a participé, depuis sa création, à de nombreuses négociations (statut de 2003, SDECF etc....). Nous avons signé de nombreux textes, c'est dire si nous ne sommes pas fermés au dialogue et au compromis. Toutefois, c'est la première fois que nous voyons une direction se comporter de manière aussi catastrophique. Il est irresponsable de se livrer à de telles provocations alors que Pôle Emploi sera la structure qui, dans les années à venir, devra porter la politique de l'emploi de l'Etat.